

## PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2016- 2019

|  |     |
|--|-----|
| <u>Plan :</u>  | p1  |
| 1- Objet   | p2  |
| 2- L'EMPC et son environnement (comparatif de l'EMPC et des autres structures associatives du département) | p2  |
| 2-1 Le territoire et sa population   | p2  |
| 2-2 L'école de musique au regard des autres structures du département                                      | p3  |
| 2-3 L'environnement musical sur la CCPC  | p3  |
| 3- Administration et financement actuel  | p4  |
| 4- Les adhérents (évolution)   | p5  |
| 5- Bilan du projet d'établissement 2011-2015 (objectifs réalisés ou non)                                   | p8  |
| 5.1 Bilan pédagogique  | p8  |
| 5.2 Bilan fonctionnel  | p8  |
| 6- L'EMPC et son enseignement dans les murs  | p9  |
| 6.1 Cursus   | p9  |
| 6.2 Pédagogie nouvelle   | p10 |
| 6.3 Evaluation   | p11 |
| 6.4 Les besoins de fonctionnement adaptés aux nouvelles pédagogies (locaux - communications pédagogiques)  | p12 |
| 7- L'EMPC et le territoire   | p13 |
| 7.1 Interventions en milieu scolaire (évolutions et propositions)  | p13 |
| 7.2 Démocratisation de la musique (évolutions et propositions)   | p14 |
| 7.3 Animation du territoire et propositions  | p14 |
| 8- Récapitulatif des objectifs à atteindre   | p15 |
| 8.1 Formation de l'équipe pédagogique  | p16 |
| 8.2 Financement  | p17 |

## 1- Objet

L'objet du présent document est de présenter l'Ecole de Musique du Pays de Cruseilles (EMPC) sous ses divers aspects pédagogiques, administratifs et financiers, de faire un bilan de son activité et de ses engagements sur le territoire et de fixer de nouveaux objectifs.

Aux vues des incertitudes économiques, politiques et conjoncturelles, le projet d'établissement sera défini pour une période de trois ans, aussi l'EMPC se réserve le droit de modifier ses objectifs en accord avec l'équipe pédagogique et les membres du bureau, avec l'approbation du Conseil d'Administration (CA).

Les objectifs seront énoncés au fil des pages au sein des divers thèmes abordés et récapitulés dans le dernier chapitre.

Il est notamment destiné aux membres de l'association, aux professeurs, aux autorités de soutien financier telles le Conseil Départemental et la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

## 2- L'EMPC et son environnement (comparatif de l'EMPC et des autres structures associatives du département)

### 2-1 Le territoire et sa population

Cruseilles est une commune de 4304 habitants contre 3829 en 2011, avec 12 autres communes. Elle fait partie de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (CCPC) qui compte 14169 contre 12400 en 2011. Cela induit qu'en moyenne 442 personnes viennent s'installer sur le territoire chaque année. La CCPC est localisée entre Annecy et Genève.

Le revenu moyen fiscal par foyer est de :

|  |         |
|--|---------|
| - revenu moyen national :              | 24643 € |
| - revenu moyen départemental :         | 33116 € |
| - revenu moyen CC Pays de Cruseilles : | 42413 € |

Chiffres communiqués par le centre fiscal de Cruseilles.

### 2-2 L'école de musique au regard des autres structures du département

Afin d'observer de manière plus fine la situation de notre structure au sein du département et de permettre une vision globale sur les différentes structures d'enseignements artistiques associatives de Haute-Savoie, nous avons demandé au Conseil Départemental de nous communiquer les informations pour les deux années 2011 et 2015. Au vu des chiffres incomplets, il n'est pas possible d'établir des statistiques précises. Toutefois, il semble que :

- le nombre d'école de musiques associatives a diminué
- la subvention départementale a diminué
- la subvention moyenne accordée par les communes ou communautés de communes soit bien plus élevée que celle que nous percevons.

### 2-3 L'environnement musical sur la CCPC

Il existe plusieurs associations offrant des cours de musique, des stages, des concerts ou de la pratique vocale sur le territoire :

- L'harmonie Cruseilles le Châble
- L'Usine à Groove, structure privée à Allonzier la Caille, spécialisée dans les musiques actuelles, non subventionnée, où l'élève prend son cours particulier et paie le professeur à chaque cours.
- Une association à Cernex qui offre des cours individuels de guitare : « L'arbre à palabres »
- Une chorale d'enfants à Cuvat « Le chant des possibles »
- Une chorale d'enfants à Allonzier (AMAC) et une chorale d'adultes « Nuance »
- Le chœur des Bornes au Sappey
- L'association musique et découverte
- L'association musique en Bornes
- Un professeur de guitare qui enseigne en cours privé à Cruseilles
- CRR d'Annecy

## **TARIFS ENFANTS**

Les tarifs enfants et adultes sont identiques à l'EMPC.

|  | EMPC         | FRANGY            | LA<br>ROCHE               | CRR<br>ANNECY     |
|--|--------------|-------------------|---------------------------|-------------------|
| droit d'inscription                        | 20 €<br>tous | 250 E€<br>ext. CC | 26,50 €,<br>241 € ext.    | 195 € ext.<br>C2A |
| Parcours<br>découverte                     | 250 €        | 376 €             | 195 €,<br>356 € ext       | 279 €             |
| Cycle 1                                    | 430 €        | 486 €             | 460 €,<br>790,5 €<br>ext. | 279 €             |
| Cycle 2                                    | 430 €        | 486 €             | 460 E,<br>790,5 €<br>ext. | 285 €             |
| 1ère année de<br>location<br>d'instruments | 100 €        | 150 €             | NC                        | 42 €              |

Toutes les structures appliquent une politique de « démocratisation de la musique » en proposant aux familles une réduction sur les tarifs si elles bénéficient du quotient familial, ou si l'élève est boursier. Réduction pour la deuxième personne et plus de la même famille.

### **3- Administration et financement actuel**

#### **Statuts et règlement intérieur du CA**

L'EMPC est une école associative, créée en 1987, enregistrée en Préfecture sous le numéro 0743002129. Son objet et son fonctionnement sont définis par des statuts. Elle est dirigée par le conseil d'administration dont le fonctionnement est régi par un règlement intérieur.

#### **Affiliations**

L'EMPC est affiliée à la Confédération Musicale de France (CMF) via son affiliation à la Fédération Musicale du Genevois.

La CMF regroupe environ 1000 écoles de musique et conservatoires et 5800 sociétés musicales.

Une convention est signée chaque année entre la CCPC et l'EMPC, elle définit le montant de la subvention ainsi que l'aide matérielle apportée par la CCPC à l'EMPC.

### Moyens humains

La gestion administrative est assurée

- par les bénévoles du bureau
- par la directrice salariée de la CCPC

Vision pour les 3 prochaines années :

Suite à l'évolution administrative de plus en plus complexe, et pour soulager les bénévoles notamment sur le poste de la comptabilité, il est évoqué de rattacher l'EMPC à une structure comptable. En fonction du coût que cela impliquera, l'EMPC s'engagera dans cette perspective.

(Prospection auprès de la FOL, d'un cabinet comptable, ou des parents d'élèves)

### Financement actuel

Ressources : 124 434 euros

Dépenses : 124 434 euros

Le budget est équilibré grâce au soutien de la CCPC.

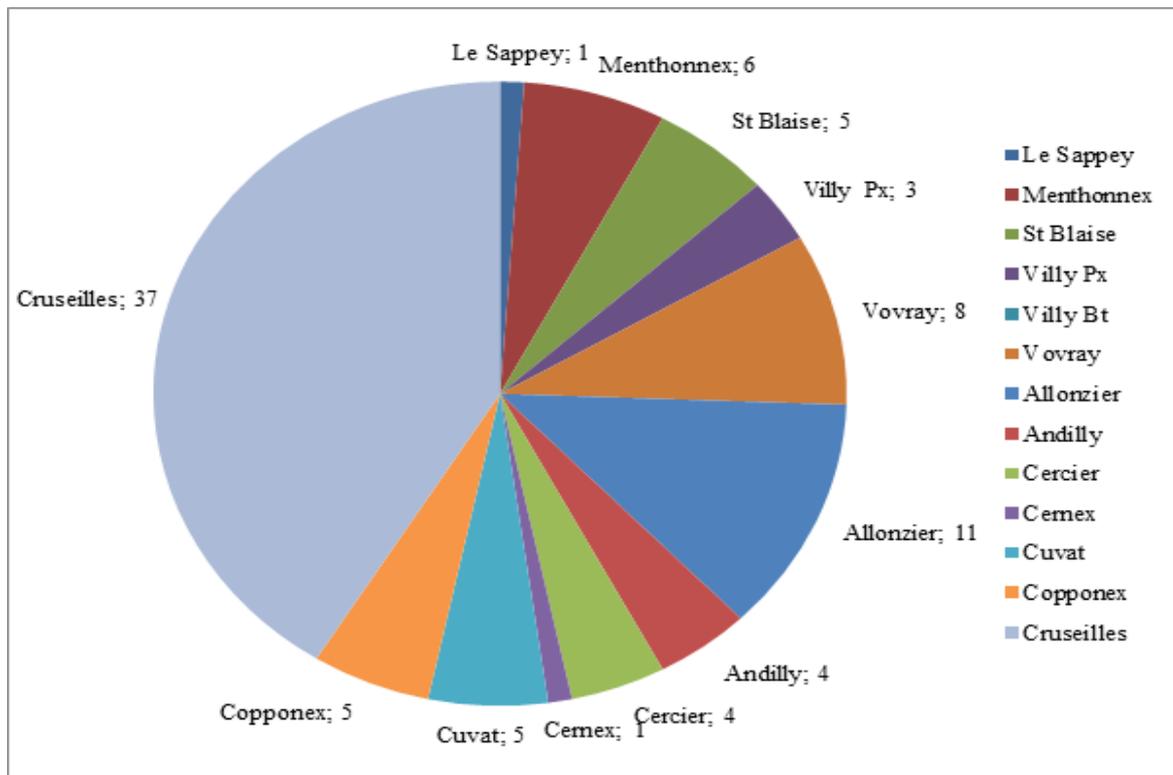
## **4- Les adhérents (évolution)**

Période : du 1 août 2015 au 21 mars 2016

### Statistiques globales :

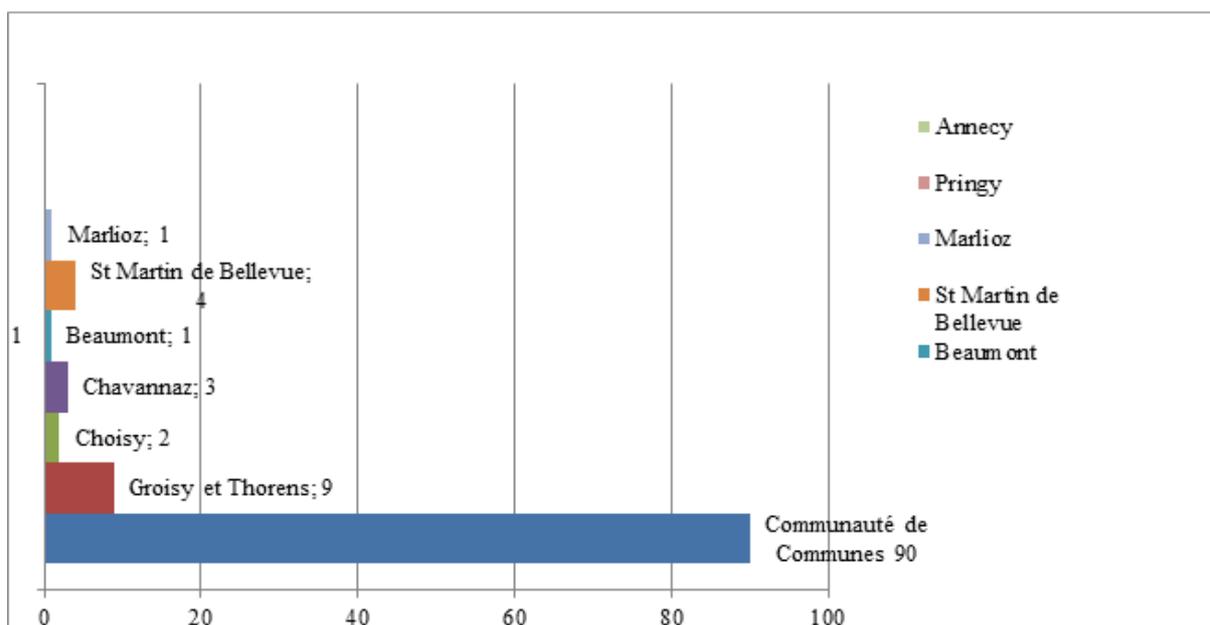
*Effectif total* : 111 Membres de 6 à 70 ans dont 57 Femmes et 54 Hommes. L'EMPC ainsi que les différentes structures associatives, a subi une baisse des adhérents au moment de la mise en place de la modification du temps scolaire en école élémentaire en 2014.

Effectifs par ville de résidence sur la CCPC :



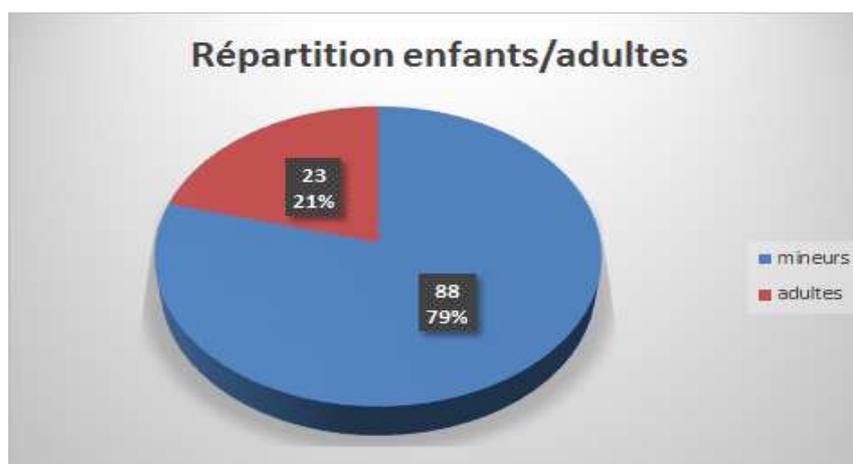
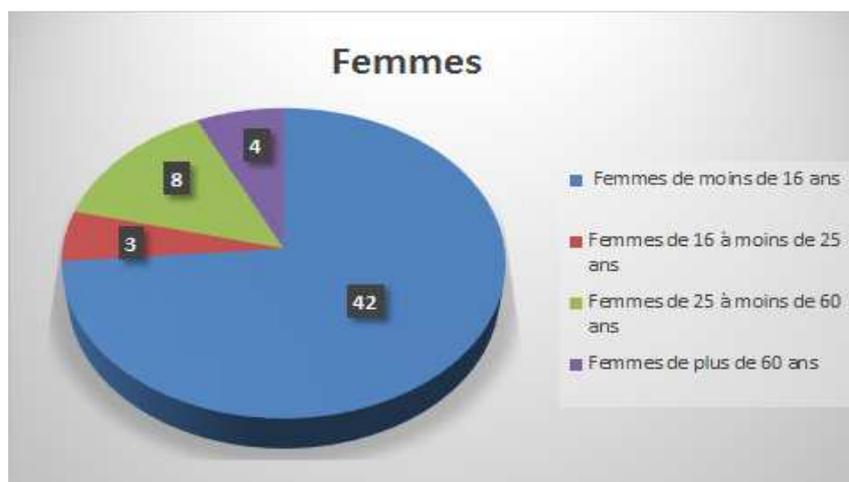
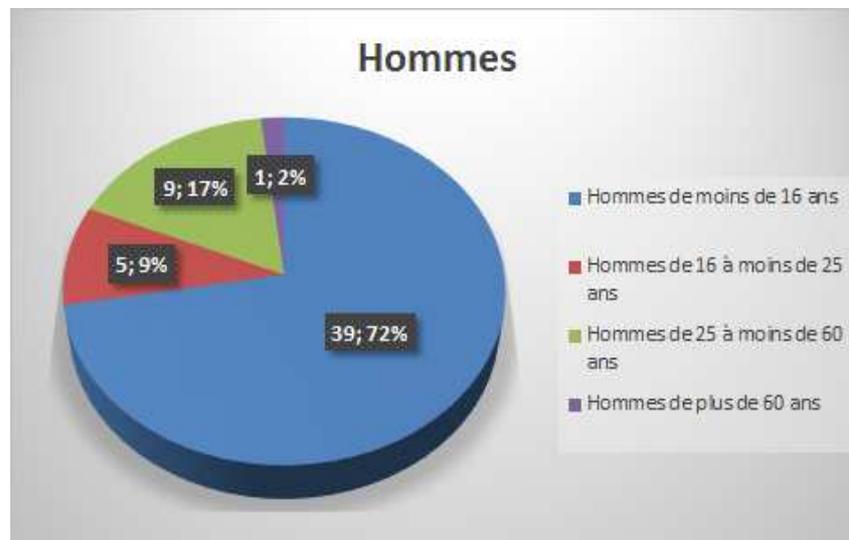
Total de 90 membres dans la CCPC.

Effectifs globaux sur la CCPC et hors territoire :



Total 110 dont 20 membres hors CCPC

Pyramide des âges :



## **5- Bilan du projet d'établissement 2011-2015**

### 5.1 Bilan pédagogique

Les objectifs pédagogiques réalisés :

- développer l'oralité et l'improvisation comme outil pédagogique,
- mettre en évidence le lien entre la formation musicale et le cours d'instrument pour les élèves
- créer le parcours découverte,
- développer les musiques actuelles,
- développer la pédagogie de groupe dans les classes instrumentales,
- développer les interventions musicales à la crèche et au RAM,
- développer les interventions en milieu scolaire afin de sensibiliser tous les enfants à une pratique musicale et culturelle.
- Promouvoir les instruments rares,
- intégrer la classe de piano et de chant dans la pratique collective,
- offrir aux élèves la possibilité de répéter à l'EMPC hors temps scolaire.

Objectifs à réaliser :

- Organiser des cours d'instruments au collège pendant le temps de midi.
- Créer un orchestre à l'école par convention entre la CCPC ou la mairie de Cruseilles et l'EMPC sur le temps d'accueil péri éducatif.
- Stimuler les échanges entre le théâtre, l'Harmonie, les écoles de musiques et structures culturelles environnantes
- Donner l'accès libre à une salle équipée pour les musiques actuelles dans les locaux de l'école de musique sous réserve d'une convention entre les groupes utilisateurs et l'EMPC.

### 5.2 Bilan fonctionnel

Objectifs réalisés

- rafraîchissement des locaux (à terminer), et le ménage s'est amélioré.

Objectifs restants à réaliser :

- Les locaux sont inchangés donc insuffisants (mentionné dans l'ancien projet d'établissement) face à l'évolution de l'EMPC depuis 1987 ainsi qu'à la nouvelle pédagogie (manque de salles : demande d'utilisation du théâtre et de la cuisine des pompiers pour assurer les cours).
- L'accès au matériel lourd du premier étage pour participer aux événements du territoire est difficile
- l'accès pour les personnes en situation de handicap.

- Le territoire n'a pas de salle de concert.
- Les parents sont de moins en moins impliqués dans la vie de l'association, sans doute par manque de temps ou de connaissance de ce qu'est la structure école de musique. Nous envisageons d'organiser de créer un cours ouvert aux parents (la dernière séance de juin) avec des ateliers encadrés et préparés par les enfants et les enseignants.

## **6- L'EMPC et son enseignement dans les murs**

### 6.1 Cursus

L'EMPC accueille les enfants et les adultes dans son établissement. Aussi deux cursus sont distincts, le premier pour les enfants et le second pour les adultes.

Cursus adultes :

- Tous les adultes peuvent pratiquer le chant ou un instrument avec le professeur de la discipline choisie à la seule condition de jouer dans une pratique collective à l'EMPC ou en dehors de la structure.
- Ils ne sont pas tenus à une quelconque évaluation, mais à un engagement dans les projets de l'établissement pendant l'année.

Cursus des enfants dès 6 ans (CP) :

- Eveil 1ère année (6 ans),
- Eveil 2ème année avec parcours découverte (7 ans) en binôme ou trinôme,
- Cycle 1 (à partir de 8 ans) : atelier et pédagogie de groupe mono-instrumental (entre 3 et 5 ans de pratique instrumentale ou vocale).
- Après validation de la fin de 1er cycle, les élèves continuent leur parcours en cycle 2.
- Cycle 2 : atelier et pédagogie de groupe mono-instrumental (entre 3 et 5 ans).
- Après validation du cycle 2, les élèves sont orientés, s'ils le souhaitent, dans une structure qui offre un enseignement de cycle 3. Dans le cas contraire, l'EMPC leur propose de bifurquer dans le cursus adultes.

## 6.2 Pédagogie nouvelle

La classe d'éveil 1ère année permet aux enfants de se sensibiliser aux mélodies et aux rythmes par différentes pratiques.

La classe d'éveil 2ème année continue cette sensibilisation en développant une approche basique à la partition (portée, dessiner la clé de sol, de fa, etc..). De plus le parcours découverte permet aux enfants de découvrir des instruments qui ne sont pas forcément connus dans leur environnement quotidien. Lors du parcours découverte, à partir de la deuxième session les enfants se réunissent en orchestre. Grâce à la technique du sound painting, ils apprennent les notions de bases tel que : aiguë, grave, vite, lentement, son long, son court, forte, piano, la famille des bois, la famille des cuivres, faire démarrer et arrêter l'orchestre...

Après avoir engagé une réflexion d'un an dans le cadre d'une formation interne en 2013, l'équipe pédagogique a souhaité modifier son enseignement.

Ainsi depuis la rentrée 2014, l'EMPC propose :

- une pédagogie de groupe mono-instrumental (à la place du cours individuel instrumental) pouvant aller jusqu'à 4 élèves.
- un atelier multi-instrumental (à la place du cours de formation musicale et de l'orchestre). L'atelier varie en fonction de la période de l'année et des objectifs pédagogiques que l'équipe enseignante s'est fixée, ceci pour confronter l'élève aux différentes formations et esthétiques musicales qu'un musicien peut rencontrer (musique de chambre, orchestre, fanfare de rue, jazz, musique traditionnelle, improvisation, création etc...). L'atelier est aussi le lieu où les professeurs développent différentes problématiques afin que les élèves cherchent ensemble une ou des solutions. L'atelier réunit les élèves de différentes disciplines instrumentales ou vocales afin de construire leur savoir et savoir-faire (en étant actif), en cherchant, en expérimentant. De fait, l'atelier donne du sens et tisse un lien avec le cours mono-instrumental. Par ce fonctionnement, les professeurs sont amenés à travailler en binôme, trinôme voire tous ensemble, ceci en fonction de la nécessité du projet à réaliser.
- Les ateliers sont organisés de façon à ce qu'un cours mono-instrumental soit possible avant et après l'atelier. Ceci aussi pour faciliter les trajets des familles habitant sur le territoire et en dehors de celui-ci.
- Ils sont définis de la manière suivante pour la saison 2015/2016 : un atelier 1ère, 2ème, 3ème année le mardi et le mercredi, un atelier 4ème et 5ème année le mercredi, un atelier 6ème et 7ème année le mercredi.
- Lorsque l'élève ou les élèves sont prêts à présenter une fin de deuxième cycle, ils disposent de 20 heures année afin d'élaborer leur concert personnel avec le professeur attiré à cette fonction.

### 6.3 Evaluation

L'évaluation doit être au service de l'apprentissage de l'élève, pour qu'elle soit constructive tout au long de son parcours. Il nous semble tout aussi évident qu'un dialogue régulier entre l'élève et le ou les professeurs soit installé tout au long des années d'apprentissages.

Notre changement pédagogique a suscité une refonte de l'évaluation. Afin de valider le 1er et le 2nd cycle, l'équipe pédagogique a déterminé 7 points clés dans lesquels il semblait nécessaire que l'élève s'exprime tout au long des deux cycles. Ils sont fondés sur les situations que pourra rencontrer le futur musicien amateur ou professionnel et donc nécessaire à sa formation.

*1er point : interpréter une musique*

*2ème point : fabriquer sa musique*

*3ème point : improviser*

*4ème point : arranger*

*5ème point : élaborer une production musicale*

*6ème point : mixer deux arts*

*7ème point : développer le sens critique*

*Validation de la fin du premier cycle (entre 3 et 5 ans) :*

Pour valider la fin du premier cycle, l'équipe enseignante vérifie que :

1. l'élève se présente lorsqu'il est prêt.
2. l'élève participe à un maximum d'auditions ou de projet tout au long de l'année de la validation de son cycle. Grâce à ces différents moments musicaux, les professeurs peuvent d'une part apprécier l'évolution de l'élève et d'autre part lui donner un maximum d'occasions de se mettre en valeur.
3. Les prestations musicales demandées peuvent se réaliser en petite formation allant jusqu'au quatuor.
4. l'élève possède un cahier depuis sa première année du cycle 1. Il contient les bilans collectifs et personnels concernant les différents ateliers parcourus. Il est le témoin du parcours de l'élève, de son vécu dans les différentes situations musicales qu'il a rencontrées jusqu'à la fin du cycle.
5. Pour compléter l'évaluation continue, l'équipe pédagogique se réunit en conseil de classe pour :
  - témoigner de l'investissement de l'élève dans les ateliers, dans les projets de l'école
  - parcourir le cahier personnel de l'élève afin de visualiser s'il a abordé une partie des 7 points clés.

Après "délibération" les élèves recevront par courrier postal une attestation validant la fin du 1er cycle.

*Validation de la fin du second cycle (entre 3 et 5 ans après le cycle 1) :*

Pour valider la fin du 2ème cycle, l'élève doit :

- préparer un concert d'au moins 10 minutes

L'élève choisit :

- la date du concert et réserve la salle,
- son programme
- la réalisation d'une affiche de concert,
- la promotion du concert par le biais d'articles dans les journaux, flyers etc...
- les musiciens avec qui il souhaite jouer
- la manière de produire le concert (associer d'autres arts)
- de gérer et apprendre à se servir du matériel nécessaire : sono, câbles, lumières.

Un professeur référent accompagne le ou les élèves. Ceux-ci doivent gérer leur temps d'accompagnement soit 20 heures réparties entre le premier rendez-vous pour la construction du projet et le moment du concert.

Un bilan collectif est organisé, ainsi qu'un bilan personnel. Le professeur accompagnateur et la directrice vérifient si la plupart des 7 points sont réalisés (cahier et bilan de la construction du projet). Après "délibération" les élèves recevront par courrier postal une attestation validant la fin du 2ème cycle instrumental.

#### 6.4 Les besoins de fonctionnement adaptés aux nouvelles pédagogies (locaux - communications pédagogiques)

Notre nouvelle pédagogie est axée sur la pratique musicale de groupe, sur des projets transversaux avec d'autres disciplines enseignées, ce qui nécessite des salles en nombre suffisant pour que plusieurs ateliers puissent se dérouler dans un espace propice à la recherche et à l'expérimentation des jeunes musiciens.

Actuellement nous disposons de 5 salles de cours destinées pour 3 d'entre elles, à des cours individuels. Depuis deux ans et afin de pouvoir simplement travailler, nous avons sollicité la cuisine des pompiers ainsi que le théâtre.

Nous renouvelons cette demande chaque année, et nous espérons chaque fois que notre requête soit reçue. Si toutefois le théâtre venait à développer des cours le mercredi après-midi, nous serions dans une impasse.

De plus avec la réalisation du parcours découverte, nous n'avons plus de placards pour stocker les instruments, ainsi le bureau fait office de stockage du parc instrumental.

Un monte-charge fait défaut pour transporter le matériel sur les lieux de concert dans le territoire pour l'EMPC mais aussi pour l'Harmonie (timbales, batterie, matériel son et lumière...). Aussi, manipuler du matériel volumineux et lourd dans les escaliers représente un risque d'accident.

Proposition d'un espace musical :

Sans prendre en considération un éventuel développement des cours en intra (ouverture de classe pour les instruments à cordes par exemple), le développement des locaux est urgent. Le nombre de 8 salles de cours minimum serait propice à notre fonctionnement (1 très grande de 120 m<sup>2</sup> pour l'orchestre de l'harmonie et les percussions ; 4 grandes pour travailler en ateliers de 40 m<sup>2</sup>, et 3 moyennes pour les cours mono-instrumentaux de 30 m<sup>2</sup>). De plus, afin de développer la pratique amateur sur la communauté de communes (préconisation nationale et départementale), une salle mise à disposition des groupes amateurs serait la bienvenue, indépendante de la structure globale de l'EMPC mais rattachée à celle-ci ; une salle des professeurs et de réunion de 20 m<sup>2</sup> ; un bureau de 20 m<sup>2</sup>; une salle de stockage des instruments 25 m<sup>2</sup> ; un parking.

Pour faciliter la transmission et le stockage de documents pédagogiques (vidéo, audio, documents) entre l'équipe pédagogique et les élèves, il est envisagé de créer une bibliothèque virtuelle que chaque professeur viendrait alimenter. Elle permettrait d'être un lieu ressource pour les élèves et les professeurs de l'EMPC. Ainsi un professeur pourrait inviter un élève à écouter certains fichiers, l'accès serait contrôlé. Toutefois il est important de se référer aux textes de loi concernant l'accessibilité des œuvres ou extraits d'œuvres à usage pédagogique.

## **7- L'EMPC et le territoire**

### 7.1 Interventions en milieu scolaire (évolutions et propositions)

La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles a très généreusement augmenté la subvention pour financer les heures d'interventions des intervenants en milieu scolaire. En effet, nous bénéficions maintenant de 20 heures hebdomadaires contre 10 auparavant pour 1600 enfants scolarisés sur le territoire.

Pour la saison 2015/2016, 1300 enfants ont bénéficié de cette action. A ce jour, il nous est impossible d'intervenir dans toutes les classes et de répondre à toutes les demandes. Sachant que le territoire attire de plus en plus de familles (en

moyenne 442 habitants par an), nos interventions deviendront de nouveau limitées. Ces heures d'intervention vont contribuer à de nouveaux échanges entre l'école de musique et les écoles du territoire selon les choix pédagogiques décidés par l'équipe des professeurs de l'EMPC.

Toutefois, nous devons envisager une augmentation en volume horaire sur ce domaine dans les années à venir, en fonction de l'accroissement de population sur le territoire.

### 7.2 Démocratisation de la musique (évolutions et propositions)

L'école de musique est présente sur 2 communes de la CCPC (Allonzier et Cuvat) pour le Temps d'Accueil Périscolaire éducatif et ce depuis la rentrée 2014. Cette activité permet de rencontrer 300 élèves.

L'école de musique propose également des concerts pédagogiques gratuits à toutes les écoles du territoire. Ces rencontres s'organisent entre mai et juin et permettent d'échanger avec 700 élèves chaque année. Nous proposons ces concerts tous les deux ans à un même établissement afin de simplifier l'organisation mais également pour des raisons financières, car ce sont les 13 professeurs de l'école de musique qui assurent ces moments musicaux bénévolement.

L'école de musique a pour projet de créer des chorales d'enfants ou adultes sur le territoire, en lien avec des associations déjà existantes ou indépendamment de celles-ci.

Cette pratique permettrait de diffuser l'activité musicale dans des lieux plus reculés du territoire, et pour les enfants, avant leur entrée au collège. Ce bénéfice dépasserait largement le "simple" travail vocal et serait une passerelle supplémentaire pour les échanges cycle 3 / 6ème.

### 7.3 Animation du territoire et propositions

A ce jour, nous intervenons de manière ponctuelle auprès de l'EHPAD de Cruseilles, la bibliothèque, le RAM.

Nous aimerions engager des projets réguliers afin de développer une médiation culturelle, auprès des personnes handicapées (la ferme de Chosal), et des personnes âgées (EHPAD de Cruseilles). Et aussi, créer des rencontres avec les centres de loisirs (Cruseilles, Le Châble) pour les enfants.

Le festival gratuit "Les pieds dans l'herbe" créé au printemps 2014 a pour vocation première de faire jouer les professeurs de l'EMPC en tant que musiciens professionnels et non plus en tant que professeurs. Ainsi les élèves de l'EMPC

peuvent apprécier les performances des musiciens et découvrir des styles musicaux variés (en miroir à leur formation). Le festival permet une diffusion musicale d'une grande qualité auprès de la population.

Il est évident que l'EMPC continuera à garder un lien avec les structures culturelles tel que l'Harmonie de Cruseilles - Le Châble, la bibliothèque, le théâtre.



**LES PIEDS DANS L'HERBE**

C'est dans le cadre bucolique de la forêt des épouvantails à Andilly, que le festival LES PIEDS DANS L'HERBE, organisé par l'école de musique du Pays de Cruseilles, verra le jour le 31 mai 2014. Cet événement sera l'occasion d'offrir aux adultes, ados et petits, un programme varié et gratuit. En effet, trois univers différents seront au programme avec : 4 filles dans le vent dans des extraits du Petit Prince de St. Exupéry avec musique, Lemon Pops dans les reprises acoustiques/jazz de Prince, Toto, Police... et OldMachine groupe qui se définit dans la création d'une musique aux mélanges groove/électro.

En cas d'intempérie, le festival se tiendra au Gymnase des Ébeaux à Cruseilles

**4 FILLES DANS LE VENT**

Un groupe de quatre jeunes femmes talentueuses animées par l'amour de la musique et l'envie d'explorer de nouveaux horizons. En compagnie du Petit Prince, œuvre phare de St. Exupéry, elles vous feront découvrir un univers musical féérique où se mêlent poésie, charme et humour. Laissez-vous séduire par un voyage sonore surprenant.  
www.4fillesdanslevent.fr

**LEMÓN POPS**

Un groupe de reprise à la sauce acoustique/jazz. Ils s'amuse à reprendre des compositions de Toto, Police, Prince, Gainsbourg, Pino Daniele, Djavan, le tout agrémenté de saveurs auditives nouvelles sur mesure pour saxophone, guitare, percussions et voix.

**OLDMACHINE**

Quatre alchimistes musiciens, ou plutôt Oldchimistes, réunis dans la création d'une musique pleine de groove, d'harmonies toutes en finesse, où chaque note est une forme, une couleur fleurissant les terres rythmiques aux racines électro clairsemées.  
www.oldmachinemusic.com

Plus d'infos et plan d'accès sur [www.ccpaysdecruseilles.org](http://www.ccpaysdecruseilles.org)  
Écrité par la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles - Crédits photos : Fopille, 4 Filles dans le Vent, Lemon Pops, OldMachine - Ne pas jeter sur la voie publique

## 8- Récapitulatif des objectifs à atteindre

En résumé, les objectifs pour 2019 sont de :

- Prospector auprès de la FOL ou un cabinet comptable ou auprès d'un parent d'élève dont c'est le métier, afin de soulager le poste de trésorière.
- Organiser des cours d'instruments au collège pendant le temps de midi.
- Créer un orchestre à l'école par convention entre la CCPC ou la mairie de Cruseilles et l'EMPC sur le temps d'accueil péri éducatif.
- Stimuler les échanges entre le théâtre, l'Harmonie, les écoles de musiques et structures culturelles environnantes.
- Donner l'accès libre à une salle équipée pour les musiques actuelles dans les locaux de l'école de musique sous réserve d'une convention entre les groupes d'utilisateurs et l'EMPC.
- créer un cours ouvert aux parents (la dernière séance de juin) avec des ateliers encadrés et préparés par les enfants et les enseignants.
- Consolider et développer le cursus, la nouvelle pédagogie, l'évaluation, en fonction de l'évolution de l'établissement.

- Créer 8 salles de cours minimum (1 très grande de 120 m<sup>2</sup> pour l'orchestre de l'harmonie et les percussions ; 4 grandes pour travailler en ateliers de 40 m<sup>2</sup>, et 3 moyennes pour les cours mono-instrumentaux de 30 m<sup>2</sup>).
- Créer une salle des professeurs et de réunion de 20 m<sup>2</sup>.
- Créer un bureau.
- Créer une salle de stockage des instruments.
- Créer un parking.
- Créer une bibliothèque virtuelle pour le partage des données pédagogique élèves/professeurs.
- Augmenter les heures d'interventions en milieu scolaire proportionnellement à l'augmentation des élèves scolarisés sur le territoire.
- Continuer l'implication de l'EMPC dans le cadre des TAP.
- Pérenniser les concerts pédagogiques dans les écoles primaires de la CCPC.
- Créer des chorales enfants ou adultes sur différents lieux du territoire afin de fournir un accès musical de proximité et de démocratiser l'accès à la musique.
- Créer des projets auprès des personnes handicapées.
- Créer des projets auprès des personnes âgées.
- Créer des rencontres ponctuelles avec les centres de loisirs de Cruseilles et Le Châble.
- Continuer les projets entre l'EMPC et l'Harmonie, la bibliothèque, le théâtre
- Continuer le festival "Les pieds dans l'herbe".
- Donner l'accès à la formation pour les professeurs afin de réaliser les objectifs du projet d'établissement.

### 8.1 Formation de l'équipe pédagogique

La formation est toujours au centre de nos préoccupations. Nous privilégions jusqu'alors les formations sur site afin de travailler une fois de plus en équipe. Mais nous n'excluons pas le fait que les professeurs aient des attentes différentes sur ce sujet.

Plusieurs pistes sont déjà envisagées pour les prochaines années, et ce pour répondre aux missions qui sont les nôtres aujourd'hui dans différents secteurs : TAP, petite enfance, EHPAD (projet de chorale), APEI (projet avec la ferme de Chosal).

Et nous voulons également continuer à améliorer nos nouveaux parcours; pour ce faire, la pédagogie de groupe, le travail d'arrangement, la gestion des groupes....restent au cœur de nos préoccupations.

## 8.2 Financement

L'EMPC est financée en partie par la CCPC, le Conseil départemental ainsi que par les cotisations des familles.

Aux vues des différents objectifs fixés pour 2019, il semble évident que les ressources financières seront les conditions à la réalisation des projets.

Il faut souligner que l'EMPC est une association qui emploie des professionnels qualifiés d'où un coût réel qui ne peut être comparé aux autres associations tel que le sport où le personnel est bénévole pour exercer les activités. Seul le bureau compte des personnes bénévoles.

Les cotisations familiales sont déjà très élevées (450 à 550 euros par an pour un enfant), ce qui va à l'encontre des politiques culturelles pour la démocratisation de la musique auprès des citoyens du territoire, ceci malgré l'augmentation du nombre de familles bénéficiant du quotient familial (qui implique de fait un manque financier pour l'EMPC). Il semble donc incohérent d'augmenter les tarifs. Aussi, il est nécessaire que la CCPC se positionne sur sa politique culturelle.

Plusieurs pistes peuvent être évoquées :

- la première : ne rien faire, ne pas développer l'EMPC au risque de voir les personnes se diriger vers Annecy, St Julien ou Genève et d'étouffer un potentiel de dynamisme du territoire.
- la deuxième : créer une école de musique intercommunale, ce qui impliquerait un coût et une gestion du personnel de l'école de musique à la charge de la CCPC au même titre que le personnel de la bibliothèque mais qui en revanche pourrait, suivant son avis, diminuer les cotisations des familles.
- la troisième : soutenir l'EMPC par une subvention qui permettrait l'accès à la musique au plus grand nombre et de manière plus équitable, et soutenir son développement en intra (ouverture de nouvelles classes d'instruments comme les cordes par exemple) et hors les murs (création de projets avec les personnes handicapées, les personnes âgées, chorales enfants ou adultes dans certaines petites communes du territoire...), sans devoir gérer le personnel et être dans les préconisations culturelles du département.
- demander aux partenaires associés aux différents projets de joindre une enveloppe financière (EHPAD, ferme de Chosal), voir avec le Conseil Départemental s'il existe des budgets pour ces projets spécifiques.
- la quatrième : le mécénat. Ce système de fonds privés est de toute évidence très attractif à première vue, cependant il peut être très aléatoire d'une année à l'autre. Cela implique aussi une démarche "commerciale" auprès des entreprises par les membres du bureau (par les bénévoles) qui ne sont peut-être pas aguerris à ce genre de démarches.